

## Energies renouvelables

# CVE ET ÉNERGIE PARTAGÉE, RETENUS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À CEILLAC

*A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, le groupe CVE, producteur indépendant d'énergie renouvelable, et Energie Partagée, acteur de référence de l'accompagnement de projets de territoires à gouvernance citoyenne, ont été choisis pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Cristillan, situé dans le Parc Naturel Régional du Queyras, à Ceillac (Hautes-Alpes) et signent aujourd'hui un protocole d'accord avec la commune.*

### Une centrale hydroélectrique prévue pour 2027

Située sur le torrent du Cristillan, à 1400 mètres d'altitude, cette petite centrale hydroélectrique de haute chute d'une puissance de 4,4 MW produira l'équivalent de la consommation électrique de plus de 2000 foyers français, soit plus du double de la population du Queyras.



*Maquette insertion paysagère du projet de centrale hydroélectrique CVE/Energie Partagée*

Le projet, déployé par CVE et Energie Partagée pourrait commencer à produire à partir de 2027. Il prévoit une prise d'eau, une conduite forcée de 2km environ et un bâtiment de production. L'investissement de plusieurs

millions d'euros sera réparti entre CVE (majoritaire), Energie Partagée et la commune de Ceillac. Des études d'impacts environnementaux et une phase de concertation citoyenne démarrent dès 2023 afin d'intégrer au maximum les enjeux écologiques et humains au projet proposé.

« Ce projet de centrale hydroélectrique du bois d'Assan nous permettrait une meilleure autonomie financière. Grâce à nos partenaires CVE et EP, nous pouvons envisager sereinement notre participation à ce projet tout en gardant un contrôle décisionnaire. Il est essentiel de nous positionner à la fois dans une démarche de sobriété énergétique mais aussi en tant qu'acteur d'une transition énergétique positive et durable. Ce projet allie les deux aspects. Nous souhaitons évidemment que tout ceci se fasse dans le respect de l'environnement, du cours d'eau lui-même et dans la concertation avec tous. », déclare **Emile Chabrand, maire de Ceillac**.

« Nous sommes fiers d'avoir été choisi parmi plus de dix candidats pour réaliser, avec Energie Partagée, partenaire privilégié avec lequel nous avons déjà su convaincre de nos atouts conjoints. Ce projet ambitieux ne manquera pas, nous l'espérons, de nous ouvrir d'autres perspectives dans la région et confirme notre savoir-faire en hydroélectricité », déclare **Jean-Baptiste Sallé, Directeur Général de CVE Hydro**.

« Avec CVE, nous sommes heureux d'avoir été retenu pour réaliser un projet qui contribuera à la transition énergétique sur le territoire. Le projet bénéficiera d'une implication forte de la commune dès le développement et une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux permettra d'ancrer le projet sur le territoire » ajoute **Simon Mathieu, Responsable d'Investissement chez, Energie Partagée**.



*Signature du protocole d'accord par Mathieu Simon, Energie Partagée, Jean-Baptiste Sallé, CVE, Emile Chabrand, maire de Ceillac (de gauche à droite)*



## L'hydroélectricité : une solution d'avenir pour accélérer la transition énergétique

Première source d'électricité renouvelable du territoire, avec environ 25,7 GW installés en France métropolitaine, **l'hydroélectricité représente 20 % de la puissance électrique totale** installée.

Cette énergie décarbonée est aujourd'hui un pilier du réseau électrique français grâce à ses **multiples qualités** : l'hydroélectricité ne consomme pas d'eau (chaque goutte prélevée à la rivière lui est rendue plus en aval), elle ne pollue pas, n'émet pas de déchet ou de gaz à effet de serre et ne fait pas appel à des matériaux rares. Enfin, s'appuyant sur une filière industrielle d'excellence, l'hydroélectricité représente une énergie fiable, sûre et non intermittente.

Des atouts qui n'ont pas échappé à CVE. Disposant de deux centrales hydroélectriques en exploitation -la centrale d'Alet-les-Bains (Aude, Occitanie), et celle de Chizonnet (Loire)-, le parc de CVE produit actuellement 4,5 GWh/an d'énergie 100% renouvelable, soit la consommation de 960 foyers par an (2 400 habitants / an). Cela représente près de 240 Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées chaque année. D'autres projets sur le même modèle sont en cours. CVE Hydro se donne pour **objectif d'atteindre les 15 MW de puissance installée à horizon 2026**.

### A propos de CVE (Pour plus d'informations : [www.cvegroup.com](http://www.cvegroup.com))

*CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, multi-pays et multi-énergies. Le groupe développe, finance et construit des centrales solaires, hydroélectriques et des unités de méthanisation pour les exploiter en propre dans la durée. L'objectif de CVE est de créer les modèles énergétiques de demain en produisant des énergies renouvelables locales pour répondre aux besoins des fournisseurs, des entreprises et des collectivités dans un modèle de vente directe de l'énergie. C'est au travers de son offre d'énergie verte RespeeR que CVE déploie cette approche du marché. Le groupe est certifié ISO 9001 et ISO 14001. Implanté à Marseille, avec 6 implantations régionales, CVE est présent à l'international au travers de ses filiales au Chili, aux Etats-Unis et en Afrique du Sud. Le parc d'une puissance de 531 MWh produit en année pleine l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de près de 396 000 habitants. Le groupe emploie 338 salariés et prévoit de multiplier son parc par 5 d'ici 2026.*

### **Contact presse The Desk pour CVE**

Stéphanie Kanoui - [stephanie@agencethedesk.com](mailto:stephanie@agencethedesk.com) - 06 11 66 00 50

### A propos d'Énergie Partagée (pour plus d'information [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org))

*Énergie Partagée, Mouvement national de l'énergie citoyenne, accompagne et finance depuis 2010 des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités territoriales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques et sociales générées. À ce jour, quelque 280 initiatives partout en France ont été labellisées projet citoyen d'énergie renouvelable par Énergie Partagée. Énergie Partagée c'est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7000 actionnaires citoyens. Énergie Partagée compte 110 projets de production d'énergie renouvelable co-financés à hauteur de plus de 30 millions d'euros.*